

Paris, le 8 août 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sacrifices de l'Aïd : le massacre des animaux avant la rentrée

L'Aïd al Adha, fête musulmane de 3 jours pendant laquelle il est traditionnel d'égorger un ruminant (ovin, caprin ou bovin), devrait débiter le 1^{er} septembre 2017 (la date précise devrait être connue le 21 août).

Comme chaque année, les autorités tenteront de répondre à la demande d'abattages en mobilisant environ 120 abattoirs et en autorisant une soixantaine de structures temporaires.

Ces 180 lieux d'abattages agréés ne permettront toutefois pas d'éviter les nombreux sacrifices clandestins réalisés dans les jardins des pavillons, sur les balcons ou dans les caves.

Chaque année, ce sont environ 60 000 animaux, très majoritairement des moutons, qui sont sacrifiés en dehors de toute structure agréée. Un nombre qui ne devrait pas diminuer en 2017 puisque le prochain Aïd al Adha se déroulera un week-end, qui plus est en période de congés scolaires. Les sacrifices risquent d'être concentrés sur le vendredi, au lieu de s'étaler sur 3 jours.

Il faut donc s'attendre à de nombreux abattages clandestins. Les sites de petites annonces regorgent déjà d'offres d'animaux « pour faire la fête » ! De nombreux éleveurs n'hésitent pas à vendre à des particuliers leurs animaux transportés dans des coffres de véhicules.

Si la lutte contre l'abattage clandestin fait partie de la politique pénale du Gouvernement, selon la [circulaire interministérielle](#) publiée le 15 juin 2017, force est de constater, sur le terrain, une insuffisance de moyens pour opérer les contrôles sur les différents sites d'approvisionnements, en particulier au mois d'août.

Outre le risque sanitaire encouru par les fidèles musulmans qui consomment la viande de ces animaux abattus clandestinement, ce sont leurs conditions de manipulation et d'abattage qui sont inacceptables car elles occasionnent d'importantes souffrances chez les animaux.

Quant aux animaux survivants trouvés sur les sites illégaux d'abattage, ils seront euthanasiés s'ils ne peuvent être pris en charge par les organisations de protection animale, comme l'OABA, de plus en plus saturées.